

CIRCULAIRE

Date : Le 24 mars 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-24

Destinataires : Fournisseurs de services de garderie du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : Nouvelle structure de communication sur la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Programme(s) : Tous

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

Sujet : Réorientation des voies de communication du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

À compter du 23 mars 2020, le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants commencera à fournir à tous les fournisseurs de services de garderie des renseignements et des directives sous forme de circulaires. Cette méthode est utilisée dans d'autres secteurs de programme au sein du ministère des Familles et est efficace pour fournir les renseignements les plus récents dont le secteur de la garde d'enfants aura besoin. Veuillez surveiller vos courriels pour vous tenir informé.

De plus, les citoyens manitobains et les fournisseurs de services de garderie qui cherchent des renseignements sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont aiguillés vers le Service de renseignements au public du Manitoba. Cela permettra de rationaliser le processus pour garantir qu'une réponse rapide et que des renseignements cohérents soient fournis à la population manitobaine et aux fournisseurs de services de garderie pendant l'urgence de la pandémie de COVID-19.

Toutes les demandes de renseignements par téléphone et par courriel concernant les services de garde d'enfants doivent être acheminées au Service de renseignements au public du Manitoba.

Le personnel du Service travaillera avec les secteurs de programme pour répondre directement et acheminer les appels et les courriels, au besoin, aux personnes-ressources désignées au sein du ministère des Familles et du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les familles et fournisseurs de services de garderie doivent téléphoner au 204 945-3744 ou sans frais au 1 866 MANITOBA (1 866 626-4862) s'il y a des questions non résolues.

Sarah Thiele | Sous-ministre adjointe
Services à l'enfant et à la famille

Catherine Gates | Sous-ministre adjointe par intérim
Prestation de services dans les communautés